

## **Plan européen – Séjours de chasse à l'original, au cerf de Virginie et combiné (original et cerf)**

(Incluant : chasse familiale, aventure, groupe simple, groupe double, dates flexibles, en chalet, camp rustique ou camping.)

### **Lieu d'enregistrement** (au choix)

#### **Accueil Val-des-Bois**

443, route 309, Val-des-Bois (Québec)

#### **Accueil Gagnon**

5000, chemin du Lac-Gagnon Ouest (route 6), Duhamel (Québec)

### **Heures importantes**

Heure d'ouverture des postes d'accueil Val-des-Bois et Gagnon :

**Original** : Tous les jours, de 8 h à 17 h.

**Combiné** : Tous les jours, 8 h à 17 h

**Cerf de Virginie** : Tous les jours de 8 à 17 h

Heure de rendez-vous pour l'enregistrement du groupe : À votre choix, selon les heures d'ouverture.

### **Déroulement du séjour (Original, cerf de Virginie et Combiné)**

Accès à l'hébergement	À compter de 17 h le jour de votre arrivée.
Début de la chasse	À compter de 13 h, le jour de votre arrivée.
Fin de la chasse	30 min après le coucher du soleil, la dernière journée de chasse.
Sortie de l'hébergement	11 h le lendemain de la dernière journée de chasse.

### **Localisation des équipements**

**Chambres froides** : aux accueils Gagnon et Val-des-Bois

\*En dehors des heures d'ouverture des postes d'accueil, veuillez-vous adresser au gardien de territoire.

Original : entreposage en quartiers (4) avec ou sans peau dans une étamine à fromage (coton à fromage), les pattes doivent être coupées.

Cerf de Virginie : entreposage en entier ou en deux morceaux, avec ou sans la peau et dans une étamine à fromage (coton à fromage).

**Traineaux et treuils** : en quantité limitée aux chalets des gardiens des secteurs d'hébergement Kennedy, Ernest, Sept-Frères.

**Potence, palan à chaîne et jambier** : pour les séjours en chalet et camp rustique : Disponibles à proximité de l'hébergement. Pour les séjours en camping : Palan à chaîne et jambier disponibles aux accueils Gagnon et Val-des-Bois.

**Pour obtenir les services d'un conducteur de chien de sang :** Communiquez avec un des accueils durant les heures d'ouverture. En dehors des heures d'ouverture, vous rendre au chalet du gardien.

**Embarcations Sépaq :**

Original : disponibles à certaines dates et sur certains lacs. Les détails vous seront fournis lors de votre arrivée.

Cerf de Virginie : aucune embarcation n'est disponible. Vous pouvez amener un canot.

**Enregistrement du gibier**

**Stations d'enregistrement** : Aux accueils Gagnon et Val-des-Bois.

**Est-ce que d'autres activités de chasse ou de pêche sont permises durant mon séjour ?**

Aucune pêche n'est autorisée. Chasse au petit gibier autorisée pour les forfaits de chasse au cerf et combiné seulement. Aucun frais supplémentaire n'est exigé mais vous devez avoir en votre possession votre permis de chasse au petit gibier.

**Y a-t-il des aires de services (carburant, nourriture) près de la réserve ?**

Des services de restauration, d'épiceries et d'alimentation, de pharmacies et postes d'essence sont disponibles dans les municipalités à proximité des postes d'accueil.

**Permis d'original femelle adulte \***

Aucun permis d'original femelle adulte n'est attribué automatiquement dans les séjours ni par tirage au sort.

\* Selon le nombre de permis d'original femelle adulte octroyés par le ministère des forêts, de la faune et des parcs, l'attribution des permis de femelle présentés sur ce document peut changer sans préavis.

**Permis de cerf sans bois \***

Selon le plan de chasse, les groupes suivants se verront attribuer un permis de cerf sans bois :

**CVPL72<sup>(1)</sup>**

<sup>(1)</sup> Selon le nombre de permis de cerf sans bois octroyés par le ministère des forêts, de la faune et des parcs, ces séjours seront priorisés pour l'attribution des permis.

Pour les séjours n'incluant pas de permis de cerf sans bois, il vous sera possible de participer au tirage universel des permis spéciaux qui aura lieu en mai afin de tenter d'obtenir un permis de femelle selon le nombre de permis octroyés par le ministère des forêts, de la faune et des parcs.

**Code d'inscription = CERPAL**

### **Notes importantes**

- Notez qu'à la dernière période de chasse au cerf de Virginie dans un secteur, il est possible d'accueillir jusqu'à 8 chasseurs par groupe. Pour les autres périodes, un maximum de 6 chasseurs est autorisé.
- Veuillez prendre note qu'en période de chasse au cerf de Virginie seulement, il n'y a pas d'eau courante dans les hébergements.

### **Liens utiles**

Formulaire de chasse de groupe au cerf de Virginie :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/pdf/formulaire-cerf-groupe.pdf>

Formulaire de partage du permis de cerf sans bois :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/pdf/formulaire-cerf.pdf>